

SOIRÉE PAËLLA DE L'AMICALE DES CHASSEURS

Cette année encore, l'amicale des chasseurs a fait le plein pour sa soirée Paëlla du samedi 31 mai dernier.

L'ambiance comme le temps était au beau fixe, 260 personnes ont répondu présent à l'invitation. La soirée était animée par l'orchestre El Bimbo qui a alterné les danses pour les jeunes et les moins jeunes jusqu'à tard dans la nuit.

Rassemblés sous les barnums à l'extérieur de la salle des fêtes autour d'une délicieuse et copieuse paëlla, les convives ont pu profiter de l'aubade donnée par les amis sonneurs qui apportent leur concours depuis plusieurs années.

Un grand bravo à tous les membres de l'amicale des chasseurs et à son légendaire Président, Bernard Saillant, pour la réussite de cette soirée.

LA POSTE APPELLE LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS À LA VIGILANCE

Depuis le début de l'année 2014, 10 agressions canines ont été recensées dans le Maine et Loire envers des facteurs. La direction du courrier Anjou Maine rappelle quelques conseils de prévention pour les propriétaires de chiens.

Quelques conseils simples qui permettent de réduire les risques d'agression :

- Maintenir le portail fermé.
- S'assurer que la boîte aux lettres et la sonnette sont hors de portée du chien et accessibles pour le facteur.
- Attacher ou isoler le chien lors de la présence du facteur dans le quartier.
- Lorsque le facteur sonne à la porte, placez le chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.
- Si le chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière l'animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement le chien.

Dans le cadre de sa politique « Qualité de Vie au Travail » qui vise à réduire les accidents et améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs, la direction du courrier Anjou Maine organise régulièrement des formations sur la prévention des morsures canines. Ces formations sont destinées à donner aux facteurs des clés pour vaincre leurs appréhensions, adopter les bons gestes en présence d'un chien et savoir se protéger en cas d'agression.

Ces formations seront d'autant plus efficaces si les propriétaires de chiens respectent les consignes qui permettent aux facteurs d'effectuer leur travail sans appréhension.

Cependant, en France, un foyer sur quatre abrite au moins un chien et les morsures représentent une des causes les plus importantes d'accident pour les facteurs. Pour rappel, les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés.



APPEL À CANDIDATURE

Suite au départ d'un membre extra-conseil pour raisons professionnelles, nous faisons à nouveau appel à candidature pour la commission Vie Sociale, famille, petite enfance.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter le secrétariat de la mairie.

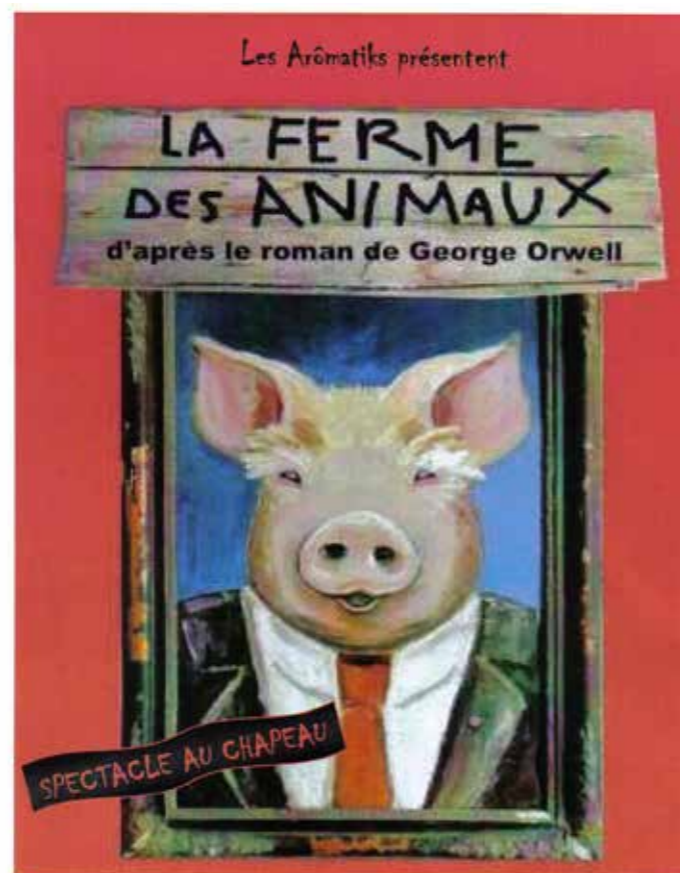
COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU COURRIER ANJOU-MAINE

Une nouvelle organisation de la distribution du courrier pour de nouveaux services rendus par les facteurs.

A partir du 25 novembre prochain, une nouvelle organisation de la distribution du courrier sera mise en place sur la plaque courrier de Trélazé (L'établissement courrier de Trélazé dessert les plateformes courrier de Beaulieu sur Layon, Brissac-Quincé, Chemillé, Thouarcé, Murs-Erigné et Trélazé) pour faire face à une baisse du courrier de 12% en 2 ans.

Désormais les facteurs bénéficieront d'une pause repas et leurs activités se répartiront tout au long de la journée.

Les facteurs de Sarrigné continueront de distribuer le courrier 6 jours/7 aux habitants de la commune et des autres communes desservies actuellement par la plateforme courrier conformément aux missions de service public de La Poste mais ils seront également amenés à rendre de nouveaux services.



LES ARÔMATIKS

Vendredi 3 Octobre 2014 20h30
Samedi 4 Octobre 2014 20h30
Dimanche 5 Octobre 2014 15h
Salle Michel Berger - SARRIGNÉ

Les échos de

www.sarrigne.fr

N° 62 : Septembre 2014



DATES À RETENIR

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE :

Eglise Notre Dame de Sarrigné avec exposition de peintures
Samedi 20 Septembre et
Dimanche 21 Septembre 2014 de 14h à 18h.

BOURSE AUX JOUETS ET PUÉRICULTURE :

Salle Michel Berger
Dimanche 23 Novembre 2014

BOULE DE FORT :

Challenge un homme une femme
Dimanche 14 décembre 2014
Pot au feu ou Potée
Samedi 07 février 2015

COMMISSION VIE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2014/2015 s'est effectuée cette année par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour notre école « Le Cèdre Bleu ».

Le conseil municipal et la commission Vie Scolaire ont longuement travaillé sur ce dossier complexe afin de prendre les meilleures décisions pour :

- Les finances de notre commune qui doivent, en partie, assumer cette réforme imposée par l'État.

- Et surtout, le bien être de tous nos élèves scolarisés, pour qui cette rentrée est aussi une année de changement, avec de la classe le mercredi matin de 8h45 à 11h45.

Ainsi, une réorganisation partielle des emplois du temps du personnel communal et la création de postes d'animateurs s'est imposé, ces derniers encadrent dorénavant les enfants pendant les TAP, le vendredi après-midi de 13h45 à 16h45.

Thierry HOUARD, Adjoint à la Vie Scolaire et Vie Sociale

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE VOTRE MAIRIE :

Afin de mieux vous servir et répondre à vos attentes, de nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de votre mairie ont été mis en place depuis le 15 septembre 2014 :

- Du lundi au vendredi de 14h à 17h30.
- Le samedi de 9h à 12h.

INCIVILITÉS

Depuis le début de l'été, des administrés nous ont signalé quelques problèmes concernant le comportement de voisins peu enclins à respecter les règles de base concernant les bruits et/ou le brûlage des déchets verts. Une nouvelle fois, voici un rappel des règles à suivre :

Réglementation du bruit :

- Les travaux de bricolage et de jardinage effectués par les particuliers sont soumis à réglementation. Ils sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches de 10h à 12h.

Réglementation des feux en plein air :

- Par dérogation à l'interdiction sur le brûlage à l'air libre par les particuliers, les déchets végétaux secs issus d'une production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts ou d'un paysagiste est toléré en dehors des zones urbaines à condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage (sous réserve du respect des dispositions de l'article 9 de l'arrêté Préfectoral en vigueur que vous pouvez consulter sur le site internet de la commune www.sarrigne.fr ou disponible au secrétariat de la mairie).
- Cette tolérance n'est accordée qu'entre 11h et 15h30 durant les mois de décembre, janvier et février et de 10h à 16h30 les autres mois, hors mois faisant l'objet d'interdiction, notamment au titre du risque d'incendie.

DES TAGS À SARRIGNÉ !

De nouveaux tags font leur apparition de temps en temps dans notre commune depuis le début de l'été. Ces dégradations inacceptables défigurent le visage de nos rues et désolent les propriétaires qui doivent trouver des solutions parfois onéreuses pour réparer les dégâts causés. Un TAG est condamné par la loi. Il est considéré comme une destruction, une dégradation ou une détérioration volontaire d'un bien appartenant à autrui.

BOULE DE FORT

Les Sociétés de la 16ème Section au rendez-vous à la Rue Gaudin. Samedi 23 août, la finale du Challenge Le Président, organisé par Patrick Goubard entre les 6 sociétés de sa section, a vu se rencontrer deux équipes de la Rue Gaudin. Dominique Cimier et Henri Cousin l'emportent 12-6 contre leur présidente Yvette Malabeux et Gabriel Dalibon.

A cette occasion, au cours d'un repas convivial, Patrick Goubard a aussi remis le challenge à La Gaieté, vainqueur pour la deuxième année du Championnat de la Section. Il a remercié Patrick Mahot qui est à l'initiative de ce championnat. Tout au long de l'année, des parties aller et retour se jouent dans les six sociétés de la Section qui sont toutes partantes pour une nouvelle édition.



CONCOURS DE PÉTANQUE

Mercredi 27 août se tenait le quatrième et dernier concours officiel de pétanque de la saison pour les vétérans, entendez les joueurs de plus de 55 ans. Les membres du Sarrigné-Plessis Pétanque Club ont accueilli les 48 doublettes qui ont participé à ce concours. Ce tournoi n'est ouvert qu'aux licenciés et se joue en quatre parties. Le président, Jean-Luc Souchard est satisfait de la participation même si elle est en deçà des autres concours. « Nous sommes encore en période de vacances, d'habitude nous avons entre 75 et 80 équipes », souligne-t-il.

Ce concours s'est déroulé dans une ambiance très conviviale, quelques gouttes de pluie n'ont pas empêché le bon déroulement du concours. Les résultats :

- Roland Lagrandmaison et Gérard Tardif de Fidèles Sud Loire (Juigné sur Loire) terminent premiers.
- Roger Nauleau et Guy Lefur d'Empiré (Saintes Gemmes sur Loire) occupent la deuxième place.
- Michel Moulin et Jean-Claude Perru de l'ASPTT (Angers) prennent la troisième place.

Il reste deux concours internes à organiser pour le club, le samedi 13 septembre après-midi, un concours avec les habitants de la commune de Sarrigné, et le dimanche 9 novembre, le challenge Tonton Laurent, à la mémoire de Laurent Hamard, trésorier du club pendant 45 ans.

TOURNOI DE TENNIS DE TABLE

Le samedi 24 mai était organisé le tournoi annuel du club de tennis de table de Sarrigné. Le nombre d'inscrits était en légère augmentation cette année. Un grand merci à tous les sportifs et leurs supporters pour leur participation.

Les vainqueurs du tournoi par catégories :

- Licenciés : François ALLAIN
- Communale : Adrien BRISSET
- Jeunes : Robin ROUSSIÈRE



L'ÉTOILE D'OR ST LÉONARD VOUS OFFRE DES INVITATIONS GRATUITES

Le Club de basketball l'Étoile d'or St Léonard offre des invitations gratuites aux habitants de Sarrigné pour assister à son match les opposant au club de Toulouse le samedi 22 novembre 2014, dans le cadre d'une rencontre du championnat de France National 2. Les bons de gratuité seront à retirer au secrétariat de la mairie de Sarrigné à partir de la mi-octobre 2014.



SUR LA PISTE DES DÉCHETS DANGEREUX

Encore aujourd'hui, 70% des piles usagées sont jetées à la poubelle ou dans la nature ! Pourtant, ces piles contiennent du plomb, du fer, du cadmium, du lithium ou du zinc : autant de composants qui polluent fortement les sols. Quant aux piles « boutons », elles contiennent encore du mercure, pourtant très toxique pour la santé et l'environnement.

Or les piles ne sont qu'un exemple de ce que l'on appelle les « déchets dangereux ». On trouve parmi eux :

- Les peintures et pâtes.
- Les batteries de véhicules.
- Les huiles de vidange.
- Les solvants.
- Les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides).
- Les produits ménagers incluant des acides ou bases.
- Les tubes fluorescents.
- Les consommables bureautiques.
- Les radios médicales.
- Les médicaments périmés...



Le guide «sur la piste des déchets dangereux», réalisé par Angers Loire Métropole, dresse la liste de ces produits, qui se cachent à l'intérieur des maisons, dans les garages et abris de jardin.

Le meilleur moyen de réduire leur toxicité est encore... de ne pas les utiliser. Or de nombreuses alternatives existent qui permettent de limiter leur usage. Ce guide en donne de nombreux exemples : opter pour des peintures à l'eau (qui se nettoient sans dissolvants) et des produits ménagers naturels (vinaigre blanc, savon noir...), utiliser des accumulateurs à la place des piles à usage unique, faire soi-même son compost pour éviter l'apport d'engrais chimiques, etc.

Et pour les déchets dangereux à éliminer, un message à retenir : les déposer en déchèterie. Les huit déchèteries gérées par Angers Loire Métropole récupèrent les déchets dangereux, dans des points de collecte identifiés par un pictogramme. Dans tous les cas, il est nécessaire de s'adresser au gardien, qui assurera le tri entre les différents types de déchets. Ils seront ensuite stockés dans un local spécifique, avant d'être pris en charge par une société spécialisée.

FÊTE DE LA ST JEAN

Samedi 28 juin, la fête de la St Jean a rassemblé une partie des habitants de la commune et ce, malgré le mauvais temps. La balade aux flambeaux a ravi les plus petits et le feu d'artifice a réussi à émerveiller l'ensemble des spectateurs. La soirée s'est terminée avec un bal parfaitement emmené par l'orchestre Pierre Démas.



PROJET FLEURISSEMENT DE SARRIGNÉ

La Commission Espaces Verts voudrait vous soumettre un projet de fleurissement du centre de Sarrigné avec des rosiers grimpants.

Nous allons définir des maisons où il est possible de proposer aux propriétaires de planter un rosier grimpant sur du terrain privé de telle sorte que le rosier soit visible de la rue.

Nous organiserons une journée aide à la plantation cet automne et aide à la taille pendant les 2 années suivantes pour permettre aux gens d'assurer l'entretien de ces rosiers.

Nous prévoyons de 20 à 25 rosiers achetés par la mairie au prix de 10 euros hors taxe, mais nous pouvons proposer à ceux qui le veulent d'en acheter sur leurs propres deniers. Nous pourrions aussi en planter sur du terrain public.

Nous avons fait le tour des rues des Caves et Gaudin en cours de rénovation. Nous prévoyons un engagement écrit à faire signer par les propriétaires concernés.